

DÉPARTEMENT

De l'Aude

ARRONDISSEMENT

De Narbonne



L'ESPRIT DU SUD

MAIRIE DE GRUISSAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-090

Séance du 26 septembre 2022

Convention d'exposition avec Daniel Mourre

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au Palais des congrès à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel CAREL, 1^{er} adjoint au Maire, en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire étant empêché.

PRÉSENTS :

CAREL M – BESSE JB- BEDOS A – DOMENECH A - LENOIR A - LIGNON L - LAJUS ML - VETRO MH – GAUBERT JB - MARONDA BAILLUS M - LAVOUE JM - EVE P - ESPITAILLE C - DUPUIS P - GIMENEZ J - LEVEAU G - FERRASSE S - LIMONGI MS - CARBONEL M- BALLARIN J

PROCURATIONS :

- CODORNIOU D à CAREL M
- AZIBERT G à GIMENEZ J
- BEHLERT J à LAJUS ML
- FUENTES MA à BEDOS A
- N OLIVIER à CARBONEL M
- VIAUD JP à LIMONGI S

ABSENTS OU EXCUSÉS :

- CODORNIOU D
- BEHLERT J
- AZIBERT G
- FUENTES MA
- PARRA B
- DURAND JL
- SANTACATALINA H
- OLIVIER N
- VIAUD JP

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LAJUS ML

Convocation du : 16 septembre 2022

Affichage du : 27 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
011-211101704-20220926-2022-090-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2022

Monsieur le Premier Adjoint au Maire rappelle que l'Espace d'art contemporain a pour mission de promouvoir la médiation culturelle auprès de tous les publics mais également de soutenir les artistes en leur mettant à disposition un lieu d'exposition temporaire afin de diffuser leurs œuvres.

Dans le cadre de la Fête de la science, célébrée pour la première fois à Gruissan, la Ville met en place un ensemble d'animations du 7 octobre au 3 décembre (conférences, visites, expositions, ateliers) et a décidé d'accueillir le travail de peinture et de sculpture de l'Artiste, Daniel Mourre, au sein de l'Espace d'art contemporain – Poulet de Gruissan.

A cet effet, il convient d'établir et de signer une convention d'exposition entre l'artiste et la ville portant sur leurs engagements communs.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'exposition entre la ville et Daniel Mourre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°6 « Culture Patrimoine », du 8 septembre 2022,
Décide à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration,

↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'exposition annexée à la présente.

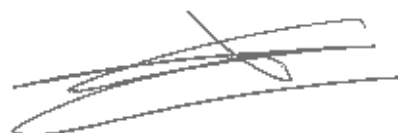
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Michel CAREL



La Secrétaire de séance,

Marie-Lou LAJUS



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :

Transmission au Représentant de l'Etat le... 29/09/2022

Publication le.....

Notification le.....

Pour le Maire, et par délégation
Le Directeur Général des Services
Joan-Manuel BACD

